

# « Mieux comprendre leur situation familiale et prêter attention à leur vie personnelle »

**Entretien avec Max Ringenbach,** proviseur de la cité scolaire Pierre-et-Marie-Curie, à Neufchâteau (Vosges).

## *La Santé en action : Comment le décrochage scolaire se manifeste-t-il dans votre établissement ?*

Max Ringenbach : Précisons au préalable que le collège et le lycée, comprenant une section d'enseignement professionnel, accueillent mille deux cent soixante élèves, de la sixième au brevet de technicien supérieur (BTS) ou au diplôme des métiers d'art (DMA). Le décrochage scolaire ne se manifeste pas de la même façon dans le cadre de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et au-delà, par exemple dans la section professionnelle où les élèves sont considérés être plus autonomes pour gérer leur scolarité.

Le décrochage prend globalement deux formes. Il y a le décrocheur « du fond de la classe », un élève passif qui ne participe pas ou, au contraire, qui pose des problèmes de comportement et qui s'exclut du processus d'apprentissage ; c'est une situation que l'on observe plus fréquemment au collège. L'autre forme de décrochage, l'absentéisme – que l'on rencontre plus régulièrement dans les formations professionnelles –, apparaît plutôt lié aux difficultés sociales des familles. Ces dernières ne parviennent pas toujours à faire face aux problèmes de scolarité de leur enfant, qui s'ajoutent à leurs problèmes professionnels et person-

nels. Nous avons pu constater une difficulté supplémentaire : les jeunes majeurs peuvent justifier eux-mêmes de leurs absences, épiphénomène qui s'aggrave en BTS ; il a donc fallu redoubler de vigilance sur ce point. Nous sommes dans un secteur semi-rural et nous accueillons des élèves venant d'un large périmètre (40/50 km), dont une partie en internat ; en raison de cette particularité, nous rencontrons parfois certaines difficultés à faire venir les parents dans l'établissement pour les rencontrer, parce qu'ils ne disposent pas toujours d'un véhicule.

## *S. A. : Comment avez-vous mis en place un dispositif pour prévenir le risque de décrochage scolaire ?*

M. R. : Nous ne sommes pas confrontés à un phénomène important de décrochage scolaire dans l'établissement, nous nous situons dans la moyenne nationale. En 2012-2013, une initiative est née des professeurs des écoles spécialisés, prenant en charge les élèves en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa). L'action a été mise en place de façon assez informelle, avec des prises de contact auprès des écoles primaires afin de mieux connaître les futurs élèves, de faciliter leur passage dans le secondaire et de repérer les risques de décrochage. Aux élèves potentiellement décrocheurs, un dispositif de suivi personnalisé est proposé, en accord avec les parents. L'intervention est axée sur les apprentissages, la méthodologie de travail, l'amélioration des processus cognitifs. Elle permet aussi aux élèves de rétablir une meilleure

## L'ESSENTIEL

- **➤ Au collège-lycée de Neufchâteau, l'idée de prévenir le décrochage scolaire en amont est venue des enseignants eux-mêmes.**
- **➤ Diagnostic partagé des difficultés de l'élève, tutorat, prise en charge personnalisée sont les maîtres mots du dispositif pour lutter contre le décrochage.**
- **➤ À ce jour, quinze enseignants volontaires sont tuteurs de dix élèves dans le cadre d'alliances éducatives associant les parents.**
- **➤ Parmi les paradoxes constatés, le tutorat permet aux élèves de rétablir une meilleure communication avec leurs propres parents.**

communication avec leurs parents. Cet accompagnement a été étendu à quelques élèves du collège et du lycée, hors classe Segpa. La démarche a été ensuite officialisée dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.

## *S. A. : Vous êtes un établissement-pilote dans le cadre des alliances éducatives. En quoi cela consiste-t-il ?*

M. R. : L'expérimentation a démarré cette année. L'alliance éducative – entre des adultes de l'établissement (essentiellement des enseignants et conseillers principaux d'éducation) et des parents – sert à établir un diagnostic partagé des difficultés de l'élève et à proposer une prise en charge personnalisée, avec la mise en place d'actions adéquates. Cette alliance peut être complétée par l'aide d'un partenaire



extérieur, en l'occurrence la mission locale ou le centre social, selon la nature des problèmes rencontrés par le jeune décrocheur.

C'est dans le cadre du groupe de prévention du décrochage scolaire de notre établissement, où sont examinées les situations d'élèves en échec scolaire, que nous décidons de proposer une alliance éducative à la famille. Nous informons celle-ci du principe et des modalités lors d'une réunion préalable. Une dizaine d'alliances éducatives ont été signées ou sont en cours de signature. Il est trop tôt pour évaluer l'impact de ce dispositif pour les décrocheurs. Il est plutôt bien accueilli par les parents ; nous n'avons essuyé qu'un seul refus de la part d'un père. Les élèves adhèrent au principe, car ils voient la démarche comme une main tendue et non pas comme une sanction ; aucun n'a envie de sombrer scolairement, ils veulent s'en sortir.

**S. A. : *Quels avantages ces alliances éducatives présentent-elles ?***

**M. R. :** L'intérêt des alliances éducatives réside dans la formalisation et la contractualisation. Même si nous avons des contacts avec les parents des décrocheurs, nous ne prenons pas suffisamment de temps pour nous voir et pour tenter ensemble de résoudre les problèmes. La charte, qui garantit la confidentialité des intervenants, implique chacun et pose des engagements pour obtenir des résultats.

La prévention du décrochage nécessite un travail conjoint avec les parents. Cette façon d'opérer permet

aussi de tenir un discours commun entre la famille et l'institution, et l'élève ne peut pas jouer sur d'éventuelles contradictions entre les uns et les autres.

Le dispositif aide à établir d'autres relations avec les parents et à instaurer des liens de confiance. Cette expérimentation, qui implique les enseignants, nous a également permis de les associer pour mettre en place un tutorat. L'élève choisit son tuteur, souvent un professeur avec lequel il se sent en confiance, qui, lors des entretiens, adopte une posture bienveillante d'écoute. Les jeunes qui vivent des difficultés au sein de leur famille portent ce fardeau en classe. Le tutorat donne la possibilité aux enseignants de mieux comprendre leur situation familiale et aux élèves l'assurance que l'on prête attention à leur vie personnelle.

Néanmoins, certains professeurs reconnaissent leurs limites ; leur rôle n'est d'ailleurs pas celui d'une assistante sociale. Au-delà de l'écoute, ils recentrent l'accompagnement sur les difficultés scolaires, le manque d'investissement en cours ou dans le travail à la maison, etc. Pour l'instant, nous comptons une quinzaine d'enseignants volontaires pour le tutorat et dix élèves concernés.

**« L'INTERVENTION EST AXÉE SUR LES APPRENTISSAGES, LA MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL, L'AMÉLIORATION DES PROCESSUS COGNITIFS. »**

**S. A. : *Quelles sont les faiblesses de ce type de dispositif ?***

**M. R. :** La transmission descendante des savoirs – c'est-à-dire de l'enseignant vers l'élève – ne va plus de soi aujourd'hui. Certains élèves ressentent un besoin d'individualisation et de différenciation : ne pas être en permanence soumis au collectif et au suivi des règles communes apparaît important afin que leur parcours scolaire puisse se dérouler au mieux.

Pour autant, la généralisation de l'accompagnement personnalisé, dans l'optique de rattraper tous les décrocheurs et de suivre ceux qui présentent des risques de décrochage, est compliquée. C'est un travail de précision qui demande beaucoup de temps, un investissement supplémentaire du personnel éducatif, sans compter la recherche de l'implication des familles. Il est difficile de dire pour le moment s'il est possible de le mener à plus grande échelle, comment et avec quels moyens. ■

**Propos recueillis par Nathalie Quéruel, journaliste.**